

Procès-verbal de la réunion entre M. GLELE MAURICE, membre du Secrétariat de l'UNESCO, MM. DIOULDE LAYA et GARBA ABDOU de la Commission Nationale du Niger pour l'UNESCO et M. ISSAKA DANKOUSSOU du CRRDFO.

M. GARBA ABDOU est désigné comme Secrétaire de séance.

L'objet de la réunion a été la situation du Centre de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale pour la Vallée du Niger.

L'ordre du jour comporte :

- 1^{er}/ - Le programme du stage de prise de son.
- 2^{es}/ - L'exécution du programme élaboré lors de la réunion de Ouagadougou en Juillet 1968
- 3^{es}/ - Le programme prévu en 1969
- 4^{es}/ - Le fonctionnement du CRRDFO : responsable du Centre, rapports avec le CRRSH
- 5^{es}/ - La coopération du Centre avec les autres instituts de la Vallée du Niger : dispositions prises pour faciliter cette coopération.
- 6^{es}/ - L'Etat de l'équipement reçu de l'UNESCO. La séance est ouverte à 9h15.

Le 1^{er} point de l'ordre du jour concerne le stage de prise de son.

M. GLELE prend la parole, explique un certain nombre de points inclus dans l'accord conclu entre l'UNESCO et le Gouvernement de la République du Niger et recommande l'élaboration d'une guide bilingue par le Centre.

M. DIOULDE fait cas de la possibilité pour l'organisation du stage de prise de son du concours des experts Nigériens de la Radiodiffusion Nationale, et d'une demande prochaine pour autoriser ce personnel en vue d'en assurer le déroulement. Toutes les dispositions seront prises pour le transport des invités étrangers.

M. ISSAKA attire l'attention sur l'insuffisance de la somme de 10.000 ₣ mis à la disposition du CRRDFO pour l'organisation du stage et de la recherche.

M. GLELE trouve que cette somme doit couvrir tous les frais du stage et de la recherche, et préconise des solutions économiques pour le séjour des stagiaires.

Le 2^e point de l'ordre du jour est abordé, à savoir le programme de la réunion de Ouagadougou de Juillet 1968.

M. GIBIE s'enquiert sur le programme que le CRRDFO s'est engagé à exécuter en 1968. Trois projets sont retenus : un projet Hausa conjoint entre le Niger et le Nigeria, un projet Sonay en coopération avec le Mali et un projet Peul en relation avec la Haute-Volta, le Mali et le Dahomey. Le montant des frais s'est chiffré à 7.200 / soit 13 mois de mission.

M. DIOULDE s'est demandé si les sommes prévues par l'accord paraissent suffisantes, et si l'exécution des trois projets ne serait pas faite au détriment de la recherche proprement dite.

M. GIBIE s'informe sur la contribution budgétaire du Gouvernement du Niger, considère que les raisons méthodologiques de l'exécution des projets paraissent valables, et demande lequel de ces derniers a été exécuté.

M. DIOULDE fait savoir que le projet Hausa est exécuté sur le plan national.

M. GIBIE trouve qu'un projet national peut devenir régional en y associant les états susmentionnés pour son élaboration.

M. DIOULDE estime que le projet Hausa a été par la suite régional, M. André SALIFOU ayant été récemment invité par l'Institut Ahmadu BELLO de Zaria à un Congrès de la Société d'Histoire du Nigeria.

M. ISSAKA fait ressortir que l'UNESCO a été seule à financer la tenue de ce congrès.

M. GIBIE recommande la réalisation des projets Sonay et Peul.

M. DIOULDE fait état de la mission de M. BOKOUM du CVRS dans le Liptako.

M. GIBIE donne des explications de procédure pour exécuter un projet régional, conseille d'éviter toute équivoque à cet égard, et pense qu'avec les crédits disponibles, le CRRDFO peut mener à bien deux projets. Il demande si le projet Peul peut-être exécuté en 1969.

M. DIOULDE répond par l'affirmative.

Le 3^e point de l'ordre du jour est passé en revue.

M. GIBIE évoque le programme que le CRRDFO envisage pour la biennale 1969-1970.

M. DIOULDE donne des précisions consécutives à la réunion de Ouagadougou.

Le 4^e point de l'ordre du jour concerne le fonctionnement du CRRDFO

M. DIOULDE fait remarquer la distinction entre le personnel officiel et l'ensemble des responsables dont la désignation est en cours.

...../.....

Comme personnel nommé, seul M. ISSAKA DANKOUSSOU assure la coordination du programme du CRRDTC.

M. GLELE

attire l'attention des responsables, afin qu'ils se reportent au Ministre de l'Education pour ~~étudier~~ étudier le problème de l'existence juridique du Centre en attendant les nominations restantes. Il demande les structures envisagées en conséquence pour le fonctionnement du CRRDTC.

M. ISSAKA

donne l'organigramme suivant : Directeur Général, coordinateur, Secrétaire Administratif, personnel technique et scientifique, personnel associé.

M. GLELE

propose une structure plus simple : Directeur Général, Coordinateur du Secrétariat Administratif, disposant d'un personnel technique et scientifique, chargé de la distribution des tâches aux chercheurs, de la publication des textes recueillis, des rapports avec les autres Instituts, de la vie du CRRDTC et du personnel d'exécution (comptable, dactylo, traducteurs, preneurs de son). Le Secrétaire Administratif est souhaité être bilingue. Il faut inventorier la propriété du Centre et régler les facilités de collectes des autres Instituts.

Le 5^e point se rapporte à la coopération du CRRDTC avec les autres Instituts.

M. DIOLINE

fait état des échanges de correspondance avec les Instituts Ahmadu BELLO et d'Ibadan au Nigéria, ainsi qu'avec le CVRS et l'ISHM du Mali.

M. GLELE

préconise pour l'avenir d'organiser les stages régionaux à moindre frais, à un moment opportun pour assurer l'hébergement des stagiaires.

Le 6^e point enfin concerne l'état de l'équipement fourni par l'UNESCO au CRRDTC

M. GLELE

précise qu'en exécution de l'accord passé entre l'UNESCO et le Gouvernement de la République du Niger, le CRRDTC a reçu le matériel ci-après :

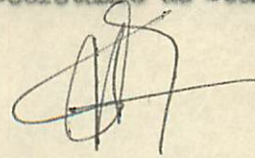
- X - I Nagra et accessoires
- X - 40 Mini K 7 Recorder 3302
- X - 200 Cassettes 50 EL
- 380 → - 400 Bandes magnétiques Scotch Mylar 215
- 3 , - 9 Uher 4000 Report L avec accessoires
- I Caisson de climatisation, moteur triphasé 220/380 V, I CV
- X - 6 Armoires pour classement de bobines
- X - 9 722 AT Stereo Tape Recorder *Fenograph*
- 5 K 7 Recorder 2205 (sur secteur/Batterie)
- X - I Revox
- I Machine à écrire Hermès, clavier Paul
- I Machine à écrire Hermès, clavier Hawa.

Il recommande au CREDITO de ne demander que l'équipement en remplacement de ce qui est périmé tous les deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h 30.

Fait à Niamey, le 25 Février 1969

Le Secrétaire de Séance.



GARBA ABDOU

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1969-02-25

Procès-verbal de la réunion entre M. Glele Maurice, M. Diouldé Laya, M. Garba Abdou et M. Issaka Dankoussou

CRDTO

CELHTO-UA

<https://archives.au.int/handle/123456789/7842>

Downloaded from African Union Common Repository